



**Défenseurs Plus**  
Collectif Défendant les Droits de la Personne

---

# **Rapport sur la situation des Droits Humains en Haïti pour l'année 2020**

## Remerciements

La réalisation de ce rapport a été rendu possible grâce à la collaboration des membres de Défenseurs Plus et des organisations communautaires de plusieurs villes du pays. Ainsi, un remerciement spécial est adressé aux organisations qui ont partagés leurs informations ; aux animateurs et animatrices de terrain de Défenseurs Plus qui prolongent la présence de l'organisation dans d'autres villes du pays ; à chaque membre de Défenseurs Plus.

Le Collectif Défenseurs Plus remercie également ses partenaires institutionnels qui ont rendu possibles ses activités récurrentes visant la défense et la promotion des droits humains en Haïti. La lutte pour une société démocratique est difficile mais elle est le chemin idéal pour le bien-être collectif.

Direction du Collectif Défenseurs Plus

Janvier 2021

## **Les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport**

- Lékéné J. DUFORT
- Samendina L. JEAN
- Valérie K. PIERRE
- Madoché CHERENFANT
- Chaïna ETIENNE
- Wilkenson F. JN DENIS
- Jemps DERALUS

Sous la coordination de : Chaïna ETIENNE

Sous la supervision de : Valérie K. PIERRE et Antonal MORTIME

## Sommaire

### **I- Introduction**

### **II- Contexte**

### **III- Méthodologie**

### **VI- Droits Civils et politiques**

4.1- Fonctionnement du système judiciaire

4.2- Droit à la sécurité

4.2.1- Accidents routiers

4.2.2- Droit à la vie

4.2.3- Kidnapping et séquestration

4.3- Accès au service public

4.4- Manifestation

### **V- Droits économiques, sociaux et culturel**

5.1- Droit à l'éducation

5.2- Droit à l'alimentation

5.3- Droit à la santé

### **VI- Droits humains spécifiques**

6.1- Droit des enfants

6.2- Droits des personnes handicapées

6.3- Droit de la femme

6.4- Droit des migrants

### **VII- Droits de solidarité**

7.1- Droit à un environnement sain

### **VIII- Conclusion et recommandations**

## **I- Introduction**

Dans le souci de renforcer le plaidoyer auprès des autorités étatiques et d'encourager la population haïtienne à exiger le respect de leurs droits fondamentaux, Défenseurs Plus s'est donné l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux des haïtiens-nes dans le pays en vue de documenter les différents cas des violations des droits humains constatés. Ainsi ce rapport apporte un éclairage sur les cas de violations des droits humains en Haïti durant l'année 2020.

Ce rapport prend en compte les droits de la première génération en mettant l'accent sur le fonctionnement du système judiciaire et le droit à la sécurité, l'accès au service public et aux manifestations ; de la deuxième génération en mettant l'accent sur le droit à l'éducation, à l'alimentation et à la santé ; et de la troisième génération en mettant l'accent sur le droit à un environnement sain. Nous avons également pris en compte les droits humains spécifiques comme le droit des enfants, des personnes en situation d'handicap, des femmes et des migrants.

## **II- Contexte**

Les droits de la personne humaine préservent la démocratie et ses trois (3) piliers, à savoir l'état de droit, la séparation des pouvoirs et l'égalité des droits des individus. Ces derniers sont considérés comme un rempart contre la barbarie et l'injustice qui handicapent le bon fonctionnement de la société. C'est grâce aux droits de la personne humaine que les règles démocratiques qui permettent de bien vivre sont respectées dans un pays. Donc, affaiblir les droits humains, c'est affaiblir la démocratie et renforcer les risques d'injustices<sup>1</sup> et des inégalités sociales.

Cependant, les droits de l'homme ou encore droits de la personne humaine continuent à être violés que ce soit dans les pays démocratiques, que ce soit dans les pays totalitaires. Chaque personne doit vivre dans la dignité comme le prône la Déclaration universelle des droits de

---

<sup>1</sup> Site officiel de la Ligue Suisse des droits de l'homme

l'homme<sup>2</sup> de 1948. C'est pourquoi les organisations internationales et régionales de protection des droits humains, se donnent pour mission d'encourager la connexion des pays du monde afin de ne pas laisser passer les violations des droits humains impunis. Cependant, malgré les différents efforts pour garder un œil sur la situation des droits humains sur le plan national, chaque État reste le principal garant des droits humains dans son pays. Ainsi, les pays sous-développés connaissent la misère comme priorité et fait des droits humains le cadet de leur souci quand chacun se bat pour sa propre cause et d'autres adopte la résignation. C'est en effet le cas d'Haïti où aucun des droits fondamentaux et des libertés individuelles n'est respecté et est ignoré par les autorités de l'État. Les citoyennes et les citoyens devant la méconnaissance de leurs droits semblent accepter de vivre dans l'indignité.

Si un jour, Haïti avait connu son indépendance, qui la ramène à son autonomie dans le domaine politique et de ne pas être soumise à une autre puissance ; qui la ramène parallèlement à son propre gouvernement et à se diriger elle-même, les différents dirigeants qui sont succédés à la tête du pays durant les 40 dernières années ont fait d'Haïti un pays invivable. Les citoyens-nes haïtiens-nes ont tellement vécu dans la précarité et dans le non-respect de leurs droits fondamentaux, qu'ils (elles) finissent par accepter l'anormalité. Les autorités étatiques des années antérieures ont travaillé pour leurs propres intérêts, ceci a engendré la souffrance de la population. Et la souffrance de la population a engendré à son tour la résignation qui joue en faveur des autorités étatiques et des élites économiques du pays, qui ont suivi jusqu'à 2020.

Nous avons tous et toutes assisté encore une fois à la négligence, le mépris et l'impuissance des autorités étatiques devant les multiples problèmes de violations des droits humains durant l'année 2020. L'État central appelé à garantir les droits humains est composé généralement des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire<sup>3</sup>. Pour ladite année, entre l'ineffectif des parlementaires pour le fonctionnement du pouvoir législatif et le disfonctionnement du pouvoir judiciaire soit par des grèves ou des postes vacants, le pouvoir exécutif est resté le seul à tout décider et à tout ignorer.

---

<sup>2</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme.

<sup>3</sup> Article 59.1 de la constitution de 1987 : « ***L'ensemble de ces trois (3) pouvoirs constitue le fondement essentiel de l'organisation de l'Etat qui est civil*** »

Que ce soit les droits civils et politiques ; les droits sociaux, économiques et culturels ; les droits de solidarité et les droits spécifiques, aucun n'a été la priorité de toutes les institutions qui existent dans l'intérêt de protéger les droits fondamentaux. Nous soulignons d'ailleurs que la majorité des institutions étatiques ne répondent pas à leur mission, et certaines d'entre elles n'existent presque pas.

### **III. Méthodologie**

Le rapport annuel du Collectif Défenseurs Plus sur la situation des droits humains en Haïti est le fruit d'un travail de documentation et de réflexion durant toute l'année 2020. Afin de produire ce rapport, le Collectif Défenseurs Plus a puisé dans les données issues des différents monitorings hebdomadaires que réalise l'institution. Par ailleurs, les chiffres avancés dans ce rapport sont en corrélation aux différents rapports de terrain effectués par l'institution, spécialement des cas traités par nos juristes, nos travailleurs sociaux et par ses animateurs et des animatrices de terrain qui réalisent un travail de citoyen responsable dans leur communauté respective.

De plus, les rapports d'autres organisations nationales et internationales sur la situation des droits humains dans le pays sont également pris en compte dans ce rapport. Les informations et les faits relatés dans ce rapport ont été analysés au regard des instruments juridiques haïtiens (Constitution et lois nationales) et instruments internationaux (OEA et ONU) relatifs aux droits humains auxquels l'État Haïtien adhère.

Ce document a été produit spécifiquement par les différents membres de Défenseurs Plus, qui ont l'habitude de produire ce genre de rapport et qui d'une manière ou d'une autre, ont chacun travaillé au cours de l'année sur une catégorie de droits humains en question. Leur travail a été supervisé par les responsables de programmes et le Conseil de direction du Collectif Défenseurs Plus.

#### **IV. Droits Civils et Politiques (droits de la première génération)**

Conventionnellement, parler de droits civils et politiques met en exergue la liberté d'expression, d'information et de la presse ; la liberté de pensée, de conscience et de religion ; la liberté de réunion, d'association et de rassemblement pacifique ; le droit de vote, d'éligibilité et d'égal accès aux fonctions publiques, le droit à un procès équitable, l'interdiction de l'esclavage, le droit à la liberté de mouvement et à la sécurité, etc. La jouissance des droits civils et politiques est un axe primordial en vue de mieux saisir l'évolution d'une société sur le plan démocratique. À travers ces droits, on peut essayer de comprendre le fonctionnement des trois (3) pouvoirs étatiques de la République, notamment : le pouvoir Législatif, le pouvoir Judiciaire et le pouvoir Exécutif.

Pour l'année 2020, les droits civils et politiques en Haïti ont connu un revers considérable. Depuis le début de l'année 2020, précisément le mois de janvier, le président Jovenel Moïse a déclaré qu'il a constaté le dysfonctionnement du Parlement avec un tweet selon lui l'échéance constitutionnel du mandat des parlementaires dont les députés de la chambre basse et vingt (20) sénateurs du Sénat. Un constat que bon nombre de secteurs, particulièrement les sénateurs concernés déplorent. Le mandat des membres des collectivités territoriales ont été également arrivés à terme. Malgré ce dit constat du Président, garant des institutions, aucune élection n'a été organisée pour le renouvellement des élus. Ces élections législatives et municipales devraient réaliser à la fin de l'année 2019 à l'initiative des trois pouvoirs de l'État central. Le pays se trouve avec un Parlement constitué de 10 sénateurs, qui jouissent seulement des privilèges que leur procure ce poste. Entre temps, l'exécutif bicéphale s'abuse à prendre une grande quantité de décrets<sup>4</sup> sans consultations avec les autres pouvoirs de l'État et la société civile organisée. L'attitude du Président de la république et ses ministres inquiète différents secteurs de la vie nationale. Certains indexent le Président de la République d'une velléité dictatoriale, surtout la teneur des décrets qui visent à piétiner certaines institutions indépendantes, à titre d'exemple, le décret du nouveau Code Pénal (juin 2020), décret sur la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (septembre 2020) et le fameux décret sur l'Agence Nationale d'Intelligence, (décembre 2020). Certains d'autres l'encouragent dans ces dérives démocratiques et reprochent les parlementaires qui n'avaient pas utilisé leur pouvoir pour renforcer la

---

<sup>4</sup> Une quarantaine de décrets sur des sujets divers ont été adoptés durant les 12 mois de l'année 2020

démocratie en Haïti. Mis à part des initiatives douteuses sur l'arsenal juridique du pays, aucune élection n'est tenue aussi pour le renouvellement des membres des collectivités territoriales (Maires, CASEC, ASEC, DV) et les parlementaires.

Outre les décrets, il ne faut pas oublier aussi la fameuse commission du Président de la République pour changer la Constitution en absence des institutions régaliennes de l'État. N'en parlons pas de l'usage des forces disproportionnelles des agents de l'ordre lors des revendications populaires, ce qui est un accro pour la liberté d'expression, de réunion et rassemblement pacifique garantis par la Constitution en vigueur. Notons aussi que le pouvoir exécutif, après consultations des différents secteurs, met sur pied un Conseil Électoral Provisoire. Certains secteurs qui n'ont pas accepté d'envoyer de représentant, à en croire leur argument, considère que le climat politique n'est pas favorable selon leur calcul politique.

#### **4.1- Fonctionnement du système judiciaire**

Sans vouloir justifier certaines dérives au niveau du système judiciaire haïtien, nous pouvons admettre que la manière dont la conception de ce système se manifeste, porte à équivoque, et occasionne la corruption et la dépendance. La justice haïtienne est loin d'être indépendante. Le pouvoir exécutif ne manque pas d'interférer aux décisions de justice. Chaque acteur du système se conduit en maître et seigneur en défaveur des justiciables.

Durant l'année 2020, nous avons observé une succession de grèves, passées de magistrats assis, aux greffiers, pour continuer par les magistrats debout, sans compter les séquences de turbulences politiques. Ceci a empêché le déroulement des audiences civiles, tout comme les audiences correctionnelles et assises criminelles dans plusieurs juridictions du pays. Le problème s'est également posé au niveau de la Cour d'Appel de Port-au-Prince qui n'a pas fonctionné durant toute l'année alors que des dossiers sont restés en souffrance et des personnes présumées innocentes croupissent dans les centres de détention en mauvais états.

Nous soulignons que les justiciables sont les principales victimes de toutes les dérives que connaissent le système judiciaire. Nous pouvons relater comme exemple : les détenus (es) qui sont en détention préventive prolongée, considérant que les délais judiciaires n'ont jamais été respectés ; les victimes d'infractions, les justiciables des droits civils, les personnes accusées

faussement, les victimes d'arrestations illégales et arbitraires, etc. Tout ceci constitue l'impunité qui malheureusement détruit de jour en jour le peu de confiance que le système judiciaire haïtien inspirait un jour.

#### **4.2- Droit à la sécurité**

L'instabilité chronique qui gangrène le pays depuis plus d'une décennie, engendre des crises politiques, sociales et économiques sans précédent affectant la situation des droits humains en Haïti. Les années se suivent, le sort de la population ne semble pas s'améliorer. L'année 2020, a été une année troublée par les crises incessantes, qui ont occasionnées la violation des divers droits fondamentaux de la personne humaine, dont le droit à la sécurité.

L'insécurité généralisée s'était répandue tout au long de l'année 2020, les citoyens étaient livrés à eux-mêmes. Selon Max Weber, la sécurité est l'une des composantes de la souveraineté de l'État par son idée du monopole de la contrainte physique légitime. De ce fait, l'État haïtien a pour devoir de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes haïtiens. Aucune couche n'a été épargnée face à l'insécurité généralisée qui galvanisait dans le pays. Plusieurs cas de violences ont été enregistrés, des assassinats, des incendies meurtriers, des kidnappings et séquestrations contre rançon, ect. Certaines fois, les otages ont été torturés et assassinés.

Malgré, les diverses opérations menées par les différentes unités de la Police Nationale d'Haïti (PNH), les actes de violences ont été au rendez-vous au tout début de l'année 2020 où une foule en colère a incendié le sous-commissariat d'Anse-à-Pitre le 3 janvier 2020. Depuis 2019, la Commission de Désarmement et de Démantèlement et de Réinsertion en Haïti avait déjà fait état de 76 groupes de gangs répertoriés sur le territoire haïtien<sup>5</sup>. Le porte-parole de la commission de désarmement et de Réinsertion en Haïti, Monsieur Jean Rebel DORCENAT, avait lancé un ultimatum aux groupes armés de déposer les armes illégales de manière volontaire. En dépit des efforts qui ont été promis, le Collectif Défenseurs Plus a constaté l'amplification des violences et la fédéralisation des groupes armés connu sous le patronyme « *G9 an fanmi e alye manyen youn manyen tout* ». Néanmoins, le pays a connu plusieurs mois de pénurie d'électricité au cours de l'année 2020, ce qui a renforcé l'insécurité et qui a permis aux malfrats d'opérer sans la

---

<sup>5</sup> <https://lenouvelliste.com/article/201384/76-gangs-armes-repertories-en-haiti-par-la-commission-de-desarmement>

moindre inquiétude. Nous ne voulons pas écarter le fait que les mauvaises actions qui se faisaient que la nuit, se sont également produites en plein jour et n'importe où. Haïti continue de pâtir de la violence armée généralisée facilitée par la circulation incontrôlée d'armes légères et de petits calibres illégaux. Avec plus de 270,000 armes illégales en possession de civils, auxquelles s'ajoute le trafic transfrontalier, la criminalité a atteint un niveau inacceptable. La Commission Nationale de Désarmement, estime à près de 500,000 le nombre d'armes à feu illégales en Haïti<sup>6</sup>. Un chiffre qui devrait faire craindre le pire si rien n'est fait pour redresser la situation sécuritaire du pays.

Durant l'année 2020, les mouvements de protestations des agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ont défrayé la chronique. Plusieurs groupuscules ont été mis sur pied au sein de la PNH, parmi lesquels, le Syndicat de la Police Nationale d'Haïti (SPNH-17). Cette situation a augmenté l'inquiétude des citoyens et des citoyennes quand des hommes armés manifestent dans l'interdiction de la Constitution qui condamne toute manifestation armée<sup>7</sup>. Après plusieurs séries de manifestations et de rebellions, le syndicat de la PNH a eu gain de cause, le SPNH-17 est devenu une entité légale et reconnue.

Ensuite, les fantômes 509, qui se disent des policiers et des anciens policiers, se sont regroupés anonymement sous ce nom pour revendiquer leurs droits au sein de la police. Ce même groupe avait apporté son support au syndicat de la police dans la lutte pour sa reconnaissance auprès des autorités gouvernementales et policières. Ils ont été présents dans des dizaines de manifestations violentes, attaquant principalement les institutions publiques. L'année 2020 a été en effet marquée par des crises et des dérives au sein de la Police Nationale d'Haïti (PNH) mettant en péril la crédibilité de l'institution.

Ces faits ont fragilisé l'institution policière qui a pour mission de garantir la sécurité de la population. Alors, la violation systématique du droit à la sécurité de la population a été encouragée par les autorités. Nous rappelons qu'il est prescrit dans le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques dans l'article 9.1 : « *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention*

---

<sup>6</sup> Rapport semestriel de l'ONU, JUILLET 2020

<sup>7</sup> Article 31 de la Constitution haïtienne

*arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi<sup>8</sup> ».*

#### **4.2.1- Accidents routiers**

Chaque année, plus de 1,35 million de personnes perdent la vie dans des accidents de la route dans le monde. On recense plus de 20 à 50 millions de blessés où la plupart garde une invalidité à la suite de leurs blessures<sup>9</sup>. En Haïti, chaque jour qui passe, nous comptons des victimes des accidents de la route. À en croire les responsables du Centre Ambulancier National, près de 253 cas d'accidents de la route ont eu lieu pendant les six (6) premiers mois de l'année 2020<sup>10</sup>.

Ensuite, 18 accidents répertoriés ont causé un total de 47 victimes durant la première semaine de juillet de l'année 2020. D'après les bulletins hebdomadaires publiés par l'organisme dénommé STOP ACCIDENTS, Défenseurs Plus a enregistré une nette augmentation des accidents routiers durant le deuxième semestre de l'année 2020, plus de sept cent (700) cas d'accidents ont été répertoriés. La période de confinement imposée par les autorités étatiques avait diminué considérablement le nombre d'accidents quotidiens durant la période considérée dans le rapport..

Par ailleurs, Défenseurs Plus continue à rappeler que l'état des routes, la négligence des conducteurs, la non-application du code de la route sont en autres les principales causes des accidents routiers. L'année 2020 a été quand même catastrophique si l'on se réfère aux chiffres présentés par les organismes évoluant dans le secteur : Centre Ambulancier National (CAN) et Stop accidents. Les accidents routiers ont un impact négatif sur la vie de la population à côté du non accès aux soins de santé après un accident. Ils augmentent le nombre d'handicapés et le nombre de morts. Toutefois, l'État a l'impérieuse obligation de veiller à la sécurité routière en assurant l'entretien des routes et contraint l'entretien des véhicules, ainsi que la stricte application du code de la route.

---

<sup>8</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966

<sup>9</sup> Organisation Mondiale de la Santé, OMS, 2018

<sup>10</sup> Rapport semestriel Défenseurs Plus, juin 2020

#### 4.2.2-Droit à la vie

En son article 19, la Constitution haïtienne stipule « *L'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* ». Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques également, fait injonction aux États signataires de garantir le droit à la vie à tous ses citoyens et à toutes les citoyennes<sup>11</sup>. Malheureusement, en Haïti la réalité est toute autre, si l'on tient compte des statistiques accablantes durant l'année 2020.

Les assassinats sommaires et les meurtres ont été viraux sur les réseaux sociaux et font la une dans les medias traditionnels, de la capitale aux villes de provinces. La vie des haïtiens était constamment en proie à l'insécurité. Dans une note publiée à la fin de l'année 2020, le Collectif Défenseurs Plus avait observé avec amertume l'insécurité grandissante qui fait rage dans le pays. Plusieurs départements et communes, sections communales, ont fait face à ce fléau où les simples citoyens sont victimes de l'insécurité généralisée<sup>12</sup> et des actes de criminalité.

La caravane de l'insécurité a frappé aux portes de toutes les couches de la société, des fonctionnaires de la justice en passant par les jeunes pour arriver au plus démunis. Personne n'a été épargné. Durant le mois de janvier seulement, plus d'une dizaine de personnes ont été assassinées, comme par exemple les assassinats de Julien Rubens, un agent de la Police Nationale D'Haïti (PNH), et l'étudiant Jean Rubens Eugène dont son corps a été découvert à la 4e Avenue Bolosse<sup>13</sup>.

Au fur et à mesure que les mois se suivaient, la situation dégénérait. Rappelons l'assassinat lâche de deux jeunes danseurs : Nancy Dorléan et Sébastien Petit en juin 2020 ; L'assassinat de Me. Fritz Gérald Cerisier, un Substitut du Commissaire du Gouvernement près du Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince encore en juin ; à la fin de l'été de 2020, le pays fut secoué par l'assassinat du bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Dorval Monferrier, le 28 août 2020, l'assassinat de Evelyne Sincère après séquestration, torture en

---

<sup>11</sup> : Article 6.1. du PIDCP : « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie »

<sup>12</sup> <https://defenseursplus.org/cas-dinsecurite-a-savanette-defenseurs-plus-lance-un-cri-dalarme-aupres-des-autorites-etatiques-du-pays/>

<sup>13</sup> <https://www.haitilibre.com/article-30001-haiti-actualite-zapping.html>

novembre 2020. D'autres cas d'assassinats et lynchages ont été signalé par les médias et les organismes des droits humains travaillant dans le pays.

Ces actes barbares ne se sont pas arrêtés là, nous avons aussi enregistré d'autres assassinats crapuleux de citoyens et citoyennes qui ne demandaient qu'à être en sécurité afin de vivre dans leur pays. Beaucoup de personnes ont perdu leur vie comme si elle n'avait aucune de valeur. Défenseurs Plus avait enregistré un total de 400 assassinats pour les six (6) premiers mois de l'année 2020 et plus de 500 cas durant le deuxième semestre de l'année sur tout le territoire du pays<sup>14</sup>. Au regard de ces données collectées, près de 1000 personnes sont victimes des cas d'exécution sommaires durant les 12 mois de l'année 2020.

L'affrontement entre des gangs rivaux, le phénomène du kidnapping, les tueries dans les quartiers populaires ont également augmenté le nombre de morts. Malgré l'arsenal juridique punissant ces actes odieux et l'indignation de la conscience collective éveillée par ces actes, la majorité des présumés coupables circulent dans les rues en toute impunité. Malgré les protestations des tous les acteurs de la société, la machine infernale de l'insécurité poursuit son chemin, et la justice garde son mutisme. Les autorités gouvernementales et policières ont maintes fois fait la promesse de garantir la sécurité de la population, la réalité montre clairement que les promesses non tenues ont des conséquences graves. L'incapacité des dirigeants engendre la violation flagrante du droit à la vie des citoyens et citoyennes haïtiens.

#### **4.2.3- Kidnapping et séquestration**

Les citoyens et citoyennes haïtiens ont connu une année marquée par le phénomène du kidnapping qui ne cesse d'endeuiller et d'appauvrir la population. Le nombre de kidnappings a atteint des records vertigineux durant l'année 2020, soit officiellement 124 entre janvier et août. Nous pouvons sur une base informelle répertorier près de mille (1000) cas si nous prenons en compte les informations des victimes ou des témoins, ainsi que les cas relatés par la PNH.

Ici encore, aucune personne sur le territoire national ne pouvait être épargnée, riches ou pauvres, étrangers ou citoyens haïtiens, enfants ou adultes, religieux ou pas, policiers ou pas, etc. Ça a été

---

<sup>14</sup> Monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus

la totale frayeur sur tout le territoire. Nous avons remarqué pendant la période, beaucoup plus de voiture ont leurs vitres et leur pare-brise teintés, certains pour se protéger, d'autres pour pouvoir mieux cacher leurs victimes.

Face à ce désastre où chacun se sent menacé, la Police Nationale d'Haïti (PNH) n'a pas pu stopper les cas de kidnapping. La population continue à espérer que l'institution policière trouvera une solution pour éradiquer le kidnapping dans le pays.

#### **4.3- Accès aux services publics**

La population plaint continuellement de l'absence des services publics tant au niveau de la justice que dans les autres institutions du pays. S'il est vrai que les employés à la fonction publique sont nombreux, l'efficacité des services porte à équivoque. Il y a une lenteur volontaire dans la quasi-totalité des institutions publiques en matière de service aux contribuables. Les citoyens-nes sont souvent découragés et continuent à se tourner vers un service indirect payé plus cher (*rakèt*). Il est important de rappeler que cette situation engendre la corruption. Bien que beaucoup d'employés indexent l'administration d'être négligente à leur condition de travail et à la rémunération de leur salaire.

#### **4.4- Manifestation**

S'il y a bien eu un dénominateur commun à presque toutes les manifestations publiques qui ont eu lieu durant l'année 2020, c'est bien le ras le bol contre l'insécurité qui a régné tout au long de l'année dû à la prolifération des gangs armés. Au cours de l'année 2020, en dépit du contexte de crise sanitaire défavorable aux rassemblements de masse, nous avons dénombré plus de 30 grandes manifestations à Port-au-Prince et dans les autres villes de provinces. À la base de ces protestations qui ont parfois rassemblés plusieurs centaines de gens sur la voie publique était: l'insécurité, en particulier le kidnapping, la banalisation de la vie, l'augmentation des gangs armés, les différents massacres ; l'impunité et l'injustice ; la répression syndicale ; les révocations illégales et arbitraires ; de meilleures conditions de travail ; la demande de démission du président de la république ; une éducation de qualité et la présence des professeurs dans les salles de classe... Ces causes ont relié diverses couches de la société : des élèves, des médecins,

des policiers, des étudiants, etc. Des cas de violences policières ont été répertoriés dans le cadre de ces manifestations. Plusieurs allégations d'utilisation d'armes à balles réelles et de tirs à hauteur d'hommes ont été mentionnées au cours de ces manifestations. Des cas de blessés par balles réels et par balles en caoutchouc, d'usages abusifs de gaz lacrymogène par les forces de l'ordre ont été signalés lors de ces protestations.

La loi, sinon des règlements internationaux sont assez clairs sur le type d'armes à utiliser dans le cadre de ces types d'intervention. Le droit de protester pacifiquement est un droit à la fois constitutionnel, garanti par l'article 31 de la Constitution haïtienne, mais également un garanti fondamental découlant de plusieurs instruments juridiques internationaux signés et ratifiés par Haïti. Alors, on comprend fort mal que parfois les forces de l'ordre sont enclines à tuer dans l'œuf des rassemblements paisibles qui n'ont même pas encore débouché sur des manifestations.

Parallèlement, les divers mouvements engendrés par le groupe de policiers baptisés (Fantom 509) ont occasionné à plusieurs reprises des situations de panique à Port-au-Prince. Des destructions et incendies de biens publics, notamment plusieurs voitures immatriculées "Service de l'État".

## **V- Droits Économiques, Sociaux et Culturels (droits de la deuxième génération)**

Les droits économiques, sociaux et culturels font partie de la deuxième génération des droits de l'homme auxquels l'État haïtien est tenu de respecter. Ils concernent la sécurité sociale, le lieu de travail, la vie familiale, la participation à la vie culturelle, l'accès au logement, à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation etc. Ceux-ci sont garantis et protégés par différents instruments internationaux et régionaux. Au même titre que les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels ne sont point respectés en Haïti.

Les droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation dont nous traitons dans ce rapport faisaient l'objet de violations les plus flagrantes durant l'année 2020. Ce, au mépris des références légales faisant partie du corpus juridique du pays. Tels les articles 22 et 32 de la Constitution haïtienne qui fait de l'État le garant du droit à l'éducation ou de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant ; de l'article 19 de la Constitution qui fait l'obligation à l'État de garantir le droit à la santé de tous les haïtiens ou du Pacte international relatif aux droits économiques,

sociaux, et culturels ratifié par l'État haïtien. Ainsi, dans les titres qui suivront nous présentons les violations des droits sociaux, économiques et culturels que les observateurs du Collectif Défenseurs Plus ont pu recenser.

### **5.1- Droit à l'éducation**

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les écoliers-ères en Haïti. La crise sanitaire mondiale a eu un impact considérable sur l'année académique (2019-2020), si bien que les établissements scolaires publics et privés avaient dû fermer leurs portes pendant environ 5 mois<sup>15</sup>. Grâce à l'usage de la technologie numérique certaines écoles ont pu arriver au terme de leurs programmes dès le mois de septembre et débiter la nouvelle année académique en octobre tandis que d'autres n'ont pas pu boucler les leurs pendant les temps de confinement, faute d'infrastructures et de moyens adéquats. Entre le 10 août et le 30 septembre 2020, les écoles qui étaient en retard dans leurs programmes ont bouclé l'année scolaire. Des mesures spéciales ont été prises pour éviter la propagation du virus dans le milieu scolaire. Les effectifs ont été réduits, la méthode de rotation des élèves a provoqué une diminution du nombre d'heures de cours.

Cette situation a mis en relief les disparités existant dans le système scolaire haïtien. Cela dit, ils ont été nombreux les écoliers qui n'ont pu assimiler en toute normalité les contenus nécessaires à leur formation. Nombreux sont passés à un niveau supérieur avec des lacunes considérables qu'ils traineront le long de leurs parcours académiques, puisqu'aucun programme de rattrapage spécial n'a été conçu pour ceux-ci.

Malgré l'initiative du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, concernant la mise en place d'une plateforme numérique de ressources pour l'apprentissage à distance, conçue pour les niveaux préscolaire, professionnel, fondamental et secondaire, les mesures n'ont été effectives. Les écoles publiques n'avaient pas les ressources humaines et matérielles pour faciliter la télé-pédagogie. Le non accès à la technologie numérique, à l'internet, et à l'énergie électrique sont entre autres des obstacles à la réussite de cette initiative. De plus, la diffusion des cours via des supports audio-visuels ne s'est point révélée efficace.

---

<sup>15</sup> Après la découverte des deux premiers cas de nouveau coronavirus le 19 mars, le gouvernement a officiellement décrété la fermeture de toutes les écoles, des lycées et des universités jusqu'au 10 août 2020, date de la réouverture des écoles

On a pu remarquer également une baisse considérable du rendement scolaire chez les écoliers. Puisque l'année académique 2019-2020 a été bâclée en raison des crises sociopolitiques qui ont affecté le pays pendant le deuxième semestre de 2019 et la crise sanitaire de l'année suivante. De plus, l'insécurité généralisée, accentuée par les cas d'enlèvements a eu un impact négatif sur la santé mentale des écoliers car une psychose de peur s'est installée chez ceux-ci selon l'avis de nombreux psychologues. Certains enfants ont vécu le début et la fin de l'année 2020 avec la peur de se faire enlever par des ravisseurs.

Il faut aussi souligner le mouvement des élèves d'écoles publiques et lycées à travers plusieurs départements pour protester contre l'absence des professeurs dans les salles de classe à cause de la grève lancée par les syndicats d'enseignants. À Port Salut, dans le département du sud, des élèves du lycée Jean Hubert Feuille ont encombré la route nationale numéro 7 avec des matériels scolaires<sup>16</sup>. Dans le sillage de ce mouvement, le mardi 18 août à Saint Marc, le directeur du collège Archimède a été tabassé par un groupe d'élèves d'écoles publiques dans la région mécontents pour les mauvaises conditions d'apprentissage.

Des cas de brutalité policière ont été constatés à l'encontre de certains élèves qui n'ont fait que réclamer quelque chose qui leur revient de droit : le pain de l'instruction. Bien que l'on déplore le fait que leur frustration les a incités à attaquer des écoles privées. Le 25 août 2020, les élèves du Lycée Pinchinat de Jacmel (Sud-Est) ont été victimes de violence de la part des agents de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) de la police nationale en marge d'une manifestation alors que les enseignants exigeaient de meilleures conditions de travail et le paiement de leurs arriérés salaires. Les mardi 8 et mercredi 9 septembre 2020, des lycéens ont attaqué le lycée Fritz Pierre Louis, le collège Le Normalien, le collège Canado haïtien lançant des pierres contre les locaux de ces écoles. Le 7 septembre 2020, plusieurs élèves et enseignants sont sortis blessés suite à un affrontement entre écoliers tandis que certains manifestants tentaient de relâcher de force l'école Divine miséricorde aux Gonaïves.

---

<sup>16</sup> Article publié dans les colonnes du journal Le nouvelliste, sous le titre : L'école le cadet des soucis, publié le 20 septembre 2020, Consulté le 31 décembre 2020, en ligne [<https://lenouvelliste.com/article/220860/lecole-le-cadet-des-soucis>]

Aussi faut-il souligner que la guerre entre les groupes armés a provoqué la paralysie des activités scolaires dans les établissements situés à proximité de Bel-Air, de Bas Delmas, de Ganthier dans le département de l'Ouest et de Petite Rivière dans le département de l'Artibonite.

## **5.2- Droit à l'alimentation**

Les crises sociopolitiques récurrentes, les catastrophes naturelles sont depuis des décennies des causes qui entravent la sécurité alimentaire en Haïti. Durant le premier semestre de l'année 2020, les activités économiques ont connu un ralentissement en raison de la pandémie de la Covid-19. La dépréciation de la gourde a accéléré de manière vertigineuse les prix des produits de première nécessité. Le commerce frontalier haïtien-dominicain avait été suspendu, alors même qu'il constitue une source d'approvisionnement importante pour la consommation quotidienne des haïtiens. La fermeture des ports et des aéroports également avait provoqué un ralentissement dans la chaîne d'approvisionnement des produits de premières nécessités. Le Conseil Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) précisait que 40% des haïtiens sont en insécurité alimentaire. Selon le rapport de l'institution 39 % de la population haïtienne a une consommation alimentaire inadéquate. Les prix produits de base ont augmenté de 35. 5%, des intrants agricoles de 25.3 % et à 11% la perte de revenu et la diminution de salaire. Aussi a-t-on constaté une hausse des prix de produits figurant dans le panier alimentaire<sup>17</sup>.

Pour le Programme d'Alimentaire Mondiale (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO), durant le dernier trimestre de l'année 2020 « 4 millions de personnes, soit 40 pour cent de la population (en Haïti), étaient en état d'insécurité alimentaire de phase 3 (crise), et phase 4 (urgence) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (Ipc) »<sup>18</sup>. Selon les prévisions, cette situation pourrait s'aggraver entre mars et juin 2021. Ces deux institutions précisent dans ce même rapport, qu'Haïti figure parmi les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ne sont pas exempts des risques de l'aggravation de la sécurité alimentaire.

---

<sup>17</sup> Ces chiffres sont tirés du rapport de la CNSA, intitulé comme suit : "Évaluation rapide de l'impact de COVID-19 sur la sécurité Alimentaire, Moyens d'Existence et Production Agricole", octobre 2020

<sup>18</sup> Communiqué de presse publié sur le site de la FAO, publié le 23 novembre 2020, consulté le 28 décembre. En ligne [<http://www.fao.org/haïti/actualites/detail-events/fr/c/1332560/>]

La dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain avait été à la base de la hausse des prix des produits de première nécessité en Haïti. Mais on a pu constater une forte appréciation de la gourde passant entre mi-août et octobre 2020, de 121.5 gourdes à l'achat et 123 gourdes à la vente à 60.5 gourdes à l'achat et 62.5 gourdes à la vente<sup>19</sup>. Les observateurs de Défenseurs Plus ont constaté dans une baisse des prix des produits (dans certains marchés publics, magasins et dépôts) sous la pression des autorités, mais cette baisse n'a été que partielle et provisoire. Elle n'est point proportionnelle aux fluctuations du taux de change. Cela dit, à côté du chômage et la non-production, l'inflation reste un problème majeur qui complique l'accès à l'alimentation des haïtiens car le pouvoir d'achat de la majorité reste très limité. La disponibilité des ressources alimentaires fait pleinement défaut. Or, il s'agit d'un droit (le droit à l'alimentation) fondamental auquel tout un chacun devrait pouvoir jouir conformément aux prescrits de l'article 11 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. La population devrait pouvoir manger à sa faim, avoir accès à une alimentation répondant aux normes requises à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif.

### **5.3- Droit à la santé**

L'avènement de la Covid-19 en Haïti a été néfaste pour la population. La pandémie a ébranlé le système sanitaire haïtien qui a été déjà défaillant avant l'arrivée de celle-ci. En réalité, ce n'est pas tant le nouveau coronavirus que ces corollaires qui avaient affecté le pays. Déjà, de mars à juin 2020 le pays comptait plus de 5 324 cas confirmés de contamination à la Covid-19, 4 799 cas actifs, 89 décès actifs, recensés dans les 10 départements du pays<sup>20</sup>. Un bilan très léger si l'on tient compte de la situation dans d'autres pays. La méconnaissance des spécialistes de la maladie combinée avec le malfaire des autorités, la méfiance de la population à l'égard des institutions publiques avaient aggravé la situation.

En effet, certains médecins travaillant dans des hôpitaux publics n'ont pas pu répondre à leur obligation de servir la population. Estimant qu'ils étaient peu équipés pour faire face à la

---

<sup>19</sup> Le nouveliste paru sous le titre : L'appréciation de la gourde : une bénédiction ou une malédiction pour le pays ? Publié le 20 novembre 2020, consulté le 27 décembre 2020. En ligne [ <https://lenouveliste.com/article/222937/lappreciation-de-la-gourde-une-benediction-ou-une-malediction-pour-le-pays>

<sup>20</sup> Rapport du MSSPP site dans le rapport semestriel (janvier-juin 2020) du collectif Défenseurs Plus

pandémie, ils ont dû fuir leur espace de travail tout en dénonçant l'irresponsabilité des autorités. Certains centres hospitaliers ont fermé provisoirement des services laissant ainsi des personnes souffrant, dans l'impossibilité de recevoir des soins. Même des femmes enceintes n'ont pas été épargnées de ce calvaire. C'était le cas pour l'Hôpital Français d'Haïti qui avait suspendu ses services d'urgence au cours du mois d'avril 2020, ou encore l'Hôpital Immaculée Conception de Port- de-Paix qui avait fermé son service d'urgence, l'Hôpital adventiste de Diquini à Carrefour, L'hôpital universitaire de Mirebalais a arrêté provisoirement ces autres services pour concentrer ses ressources à accueillir les personnes atteintes de la Covid-19 »<sup>21</sup>.

Par ailleurs, des personnes et des établissements sanitaires ont été attaqués par des gens qui ont eu peur de la maladie. Durant la fin de l'année 2020, les autorités sanitaires ont même souligné une remontée des cas, à cause de la rentrée des membres de la diaspora pour la fête de fin d'année. Selon le rapport épidémiologique du 28 décembre 2020, le bilan se présentait ainsi : 10, 015 cas confirmés (12 nouveaux), 236 décès, 8.624 cas récupérés (86.1%) avec un taux de létalité de 2.36%<sup>22</sup>.

Les autorités n'ont tiré aucune leçon de cette crise. Aucune mesure n'est prise pour définir une politique sanitaire globale pour renforcer la capacité du système sanitaire du pays. La couverture médicale reste toujours peu efficace. Certains spots de sensibilisation sont diffusés qu'à Port-au-Prince, la capitale. Les conditions de travail des personnels de santé demeurent précaires. Durant le mois de septembre, les médecins résidents de l'hôpital sanatorium ont observé un arrêt de travail en vue de réclamer des autorités du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) 12 mois d'arriérés de salaires et de meilleures conditions de travail, une augmentation salariale, des matériels soignants et des masques contre la Covid-19. Au terme de deux (2) semaines de grèves, ils ont pu recevoir leur dû.

Le 12 octobre 2020, les médecins résidents de la maternité Isaïe Jeanty, le seul centre hospitalier public destiné aux femmes, ont entamé à leur tour un arrêt de travail. Ils ont dénoncé le manque

---

<sup>21</sup> Rapport semestriel du Collectif Défenseurs Plus, Juillet 2020

<sup>22</sup> Rapport épidémiologique du 28 décembre. En ligne

[2020[https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/haiti/document/ha%C3%Afti-covid-19-rapport-%C3%A9pid%C3%A9miologique-du-28-d%C3%A9cembre-2020-mspp#:~:text=Ha%C3%Afti%203A%20COVID%2019%20Rapport%20%C3%A9pid%C3%A9miologique%20du%2028%20d%C3%A9cembre%202020%20\(MSPP\),-partager&text=Au%20niveau%20mondial%20au%2028,soit%20une%20l%C3%A9talit%C3%A9%20de%202.21%25](https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/haiti/document/ha%C3%Afti-covid-19-rapport-%C3%A9pid%C3%A9miologique-du-28-d%C3%A9cembre-2020-mspp#:~:text=Ha%C3%Afti%203A%20COVID%2019%20Rapport%20%C3%A9pid%C3%A9miologique%20du%2028%20d%C3%A9cembre%202020%20(MSPP),-partager&text=Au%20niveau%20mondial%20au%2028,soit%20une%20l%C3%A9talit%C3%A9%20de%202.21%25)]

d'infrastructures, l'insalubrité, le problème d'énergie et d'eau courante, la non-disponibilité du bloc opératoire, la pénurie d'oxygène, le manque d'intrants... Pareil pour ceux de l'hôpital Justinien du Cap-Haïtien qui n'avaient perçu aucun salaire depuis décembre 2019. Ces différentes grèves observées sont des signes révélateurs des maux qui gangrènent celui-ci. Leurs conséquences ont été néfastes pour des gens en quête de soins en ces temps de grève sous les yeux passifs des autorités concernées. Cela a prouvé encore une fois le mépris de l'État haïtien envers le bien-être de la population. Alors même qu'il est tenu de respecter ses obligations consistant à protéger le droit à la santé de tous les haïtiens et de toutes les haïtiennes vivant sur le territoire national<sup>23</sup>.

## **VI- Droits humains spécifiques**

Défenseurs Plus, organisme de promotion et de défense des droits humains développe une sensibilité pour les droits spécifiques, notamment les droits des enfants, des personnes handicapées, des femmes ainsi que des migrants. Dans cette partie du rapport, l'accent est mis sur les droits précités en présentant une analyse sur la situation de ces catégories au cours de l'année 2020.

### **6.1- Droits des enfants**

Au cours de l'année 2020, les enfants n'ont pas connu une situation meilleure. Leurs droits en tant que catégorie nécessitant une prise en charge spécifique, ont été complètement bafoués. Aucune mesure concrète n'a été prise pour apporter une solution aux maux quotidiens des enfants en situation de vulnérabilité, notamment les enfants de rue, les enfants en conflit avec la loi, les enfants orphelins, pour ne citer que ceux-là.

En effet, au cours de l'année 2020, la condition socio-politique et économique du pays a eu un impact négatif sur la situation des enfants. Nous avons assisté au mépris des autorités étatiques, de nombreux phénomènes auxquels les enfants ont dû faire face. Nous rappelons qu'avec la ratification de la Convention relative aux droits des enfants, l'État haïtien

---

<sup>23</sup> Article 19 de la Constitution haïtienne

doit protéger les enfants en toute circonstance, en tout temps et en tout lieu. Cela n'a pas été le cas malheureusement. Ils ont connu des jours sombres et sans espérer un lendemain meilleur.

Parmi les faits saillants de l'année 2020, nous énumérons la mort de 15 enfants suite à un incendie qui a eu lieu dans un orphelinat qui était géré par l'église de la Compréhension de la bible, une organisation américaine. Cet incident grave a eu principalement lieu dans la commune de Kenskoff. D'après les informations, cet orphelinat n'avait même pas l'autorisation légale de fonctionnement. Ensuite, nous avons enregistré une situation de grossesse précoce d'une quarantaine d'adolescentes environ dans le département de la Grand-Anse, selon une enquête menée par l'organisation Idette. Et selon cette même organisation, plusieurs fillettes ont été victimes de violence sexuelles dans le département de la Grand'Anse pendant l'année 2020. Comme a été le cas pour une centaine de fillettes enregistrées par les animateurs-trices de Défenseurs Plus au Bas-Plateau Central. Cette situation démontre l'ampleur de la situation socio-économique des familles qui affecte fort bien dommage les enfants. Il y a eu également la situation des enfants en conflit avec la loi dont leur liberté a été affectée avec la paralysie de l'appareil judiciaire. Des enfants se retrouvent en prison pendant des années pour des délits mineurs sans être entendu par leur juge naturel.

Nous pouvons déduire qu'au cours de l'année 2020, la situation des enfants s'est dégradée davantage. Et le laxisme des autorités étatiques concernées était très évident. Les enfants ne faisaient pas parties de leur plan.

## **6.2- Droits des personnes handicapées**

La convention relative au droit des personnes handicapées (CRDPH) ratifiée en 2009 par Haïti, en son premier article, définit ces personnes comme tous ceux qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu de réelle considération pour changer de manière profonde la situation de vie de cette catégorie de personnes dans l'établissement et l'exécution

des politiques publiques du gouvernement. Comme exemple, les mesures annoncées pour faire face à la crise sanitaire n'ont pas eu d'interventions directement liées à personnes souffrantes d'un handicap.

D'autre part, outre que la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH), la législation haïtienne compte la loi du 13 mars 2012 sur l'intégration des personnes handicapées dans l'optique d'améliorer les structures et les services et de faciliter l'intégration de ces personnes dans la société. Cependant, cet idéal tarde à atterrir et les problèmes de cette catégorie de personnes ne font qu'augmenter.

### **6.3- Droit de la femme**

C'est avec beaucoup de tristesse et de regret que Défenseurs Plus a constaté qu'au cours de l'année 2020, les femmes ont continué à être des victimes malgré la sonnette d'alarme tirée et le combat de plusieurs organismes de droits humains dont Défenseurs Plus. Les femmes ont connu et continuent de connaître leur lot de misère, car rien n'a été fait pour apporter une solution à leur problème. Les femmes ont été grandement touchées par la situation insécuritaire du pays. Beaucoup de femmes ont été kidnappées, violées, assassinées. Et ceci les femmes de toutes catégories et de toutes couches sociales.

Avec son unité d'assistance de prise en charge des femmes victimes de violence, Défenseurs Plus avait recensé environ deux cent (200) femmes victimes de violence, plus particulièrement de violence sexuelle dans ses zones d'interventions qui sont le département du Centre et de l'Ouest. Une projection a été faite dans le département de la Grand-Anse avec le rapport de l'Idette qui avait recensé un nombre de cas élevé de femmes victimes de violence sexuelle. Il y a eu également l'assassinat de plusieurs femmes. Avec le mutisme des autorités étatiques, les cas de violences contre les femmes n'ont cessé d'augmenter. Les agresseurs agissent comme bon leur semble sans avoir peur d'être puni.

Durant l'année 2020, des auxiliaires du système judiciaire avaient continué d'ignorer la souffrance des femmes victimes de violence, soit par mépris, soit par négligence, soit par injustice, soit par impunité. Défenseurs Plus a obtenu une grande quantité de témoignages ou des

policiers, des commissaires de gouvernement, des juges, choisissent de collaborer avec les auteurs des violences sans chercher à les punir ou rendre justice.

#### **6.4- Droit des migrants**

Haïti est un pays où il existe de nombreux migrants, réguliers et irréguliers. Les migrants haïtiens font face à un large éventail de problèmes de protection : traite des êtres humains, contrebande, maladies transmissibles, situation presque inhumaine dans laquelle la plupart d'entre eux sont confrontés chaque jour, manque d'assistance à la réintégration pour les rapatriés et les déportés, etc. Les migrants vivent majoritairement en République dominicaine, au Chili, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Brésil. Des milliers de migrants irréguliers haïtiens risquent leur vie chaque année en entreprenant un voyage périlleux pour atteindre les pays voisins, y compris des traversées maritimes et terrestres dangereuses. Et cette année encore beaucoup ont péri en mer, dans des déserts éloignés ou dans des montagnes difficiles d'accès.

Les autorités honduriennes ont arrêté un convoi hondurien, présumé trafiquant d'êtres humains, pour avoir transporté illégalement 32 citoyens haïtiens qui se dirigeaient vers les États-Unis, a rapporté le lundi 7 décembre 2020, la police hondurienne. Selon un communiqué de la police hondurienne, cette arrestation a eu lieu dans le département de Choluteca, à la frontière avec le Nicaragua<sup>24</sup>. À Pointe-à-Pitre, le 3 décembre 2020, malgré le contexte sanitaire, on a appris que la préfecture de la Guadeloupe a organisé un vol spécial pour expulser une cinquantaine d'haïtiens vers Haïti dont certains sont retenus au CRA depuis plusieurs jours. Parmi eux se trouvaient des parents d'enfants français, des personnes malades, des futurs parents, des personnes vivant en Guadeloupe depuis plusieurs années et des personnes arrivées en Guadeloupe avant d'être majeures<sup>25</sup>.

Selon les données collectées par le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), dans les points officiels et non officiels frontaliers, pour les six (6) premiers mois de l'année 2020, 98 828 haïtiens vivant en République dominicaine sont retournés en Haïti. 20 629 d'entre eux étaient en situation migratoire irrégulière, ils ont été rapatriés par les autorités dominicaines. 78 195 sont

---

<sup>24</sup> <https://vantbeinfo.com/immigration-clandestine-32-haitiens-arretes-au-honduras/>

<sup>25</sup> <https://vantbeinfo.com/guadeloupe-la-communaute-haitienne-se-mobilise-contre-la-deportation-dune-cinquantaine-de-compatriotes/>

retournés volontairement suite à la perte de leur emploi causée par la pandémie de la Covid-19. Selon Josué Gastelbondo, Chef de Mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en République Dominicaine, au cours du mois de juin seulement, 28 581 haïtiens sont retournés en Haïti dont 17,336 dans les deux dernières semaines du mois.

Dans le contexte difficile qu'évolue les migrants haïtien durant l'année 2020, certains voient leur statut de protection temporaire (TPS) accordé aux ressortissants de plusieurs pays dont Haïti. L'annonce a été faite par le Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis<sup>26</sup>.

## **VII- Droits de solidarité (droits de la troisième génération)**

Nous rappelons que les droits humains regroupent l'ensemble des droits universels, inaliénables et inhérents à la personne humaine indépendamment de son ethnie ou de sa nationalité. Et tous les droits fondamentaux sont garantis par l'État. Ainsi, les droits fondamentaux de la troisième génération appelés « droits de solidarité » sont : le droit à la paix, le droit au développement, le droit à l'environnement, le droit au respect du patrimoine commun de l'humanité. Ils concernent non seulement les citoyens d'un même État, mais impliquent une solidarité internationale. Ils sont au fond des droits en gestation mais ils restent des droits inaliénables à chaque individu.

### **7.1- Droit à un environnement sain**

La Conférence mondiale du 16 juin 1972 sur l'environnement à Stockholm a aboutit à la déclaration de Stockholm : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être...* ». Malheureusement en Haïti le droit à un environnement sain est en crise, nos forêts reculent à grands pas et les catastrophes provoquées par des phénomènes naturels et par des erreurs humaines sont devenues plus fréquentes durant ces années. À chaque pluie qui s'abat sur le pays, l'effet est catastrophique comme ça a été le cas en 2020. Des tonnes d'alluvions, de boue et d'eau envahissent les rues et rendent la circulation difficile. Les bassins versant de différentes régions expriment leur ras-le-bol face aux actions négligentes de la population et à l'indifférence de l'État.

---

<sup>26</sup><https://vantbefinfo.com/etats-unis-prorogation-de-9-mois-du-statut-de-protection-temporaire-pour-les-ressortissants-de-six-pays-dont-haiti/>

En effet, lors de la saison cyclonique de l'année 2020 qui s'étendait sur une période de six (6) mois, soit de 1er juin au 30 novembre, selon le rapport du Comité National de Gestion des Risques et des Désastres, la tempête Laura a provoqué des dégâts importants. Selon le même rapport, le pays a enregistré 31 morts, 8 blessés et 8 disparus. De plus, il y a eu 6 272 maisons inondées, 2 320 maisonnettes endommagées, 243 maisonnettes détruites, et 8 835 familles sinistrées.

Nous soulignons que durant l'année 2020, la population a continué à construire dans les ravins ou dans les mornes, ce qui a continué à avoir un impact désastreux sur l'environnement.

### **VIII- Conclusion et recommandations**

Le Collectif Défenseurs Plus se sert des rapports annuels pour sensibiliser et faire des plaidoyers pour le respect des droits humains. Toutefois, le plus important reste le rappel pour la population haïtienne « **De année en année, la situation des droits des haïtiens-nes se dégrade. Les violations des droits humains demeurent. Aucun des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels, des droits de solidarité et des droits spécifiques ne sont respectés et protégés** ». À qui la responsabilité ? À l'État haïtien. Défenseurs Plus continue à encourager la population à exiger de l'État haïtien à prendre ses responsabilités.

### **Recommandations**

#### **➤ Droits Civils et Politiques**

- 1- Sanctionner les policiers qui agissent avec violence contre les citoyens et citoyennes au cours des mouvements de revendications
- 2- Annuler tous les décrets anti-démocratiques
- 3- Appliquer la Constitution du 29 mars 1987 dans tout son contenu
- 4- Nommer les juges certifiés au CSPJ
- 5- Organiser des séances d'assises criminelles/ Correctionnelles

- 6- Répondre aux revendications des acteurs judiciaires constamment en grève et trouver un accord pour le bien des justiciables
- 7- Informatiser le système Judiciaire
- 8- Trouver des stratégies intelligentes pour combattre le phénomène de kidnapping
- 9- Démanteler réellement les gangs armés
- 10- Bloquer la circulation des armes à feu illégales
- 11- Améliorer les conditions de travail des agents de la PNH
- 12- Rendre accessible les services publics pour tous les contribuables sans distinction
- 13- Utiliser des matériels adéquats lors des manifestations sans les brutalités policières
- 14- Prendre en compte des revendications des policiers et trouver des accords, afin d'éviter qu'ils doivent gagner les rues pour réclamer de meilleures conditions de travail.

➤ **Droits économiques, sociaux et culturels**

- 1- Entamer une réforme administrative dans les écoles publiques
- 2- Augmenter le budget alloué au secteur éducatif
- 3- Réviser le salaire des enseignants dans les écoles publiques
- 4- Sanctionner les agents de la PNH ayant brutalisé des écoliers ou étudiants
- 5- Initier des programmes d'échanges entre les élèves d'écoles publiques en vue d'éliminer le climat de violence
- 6- Créer des espaces de dialogue et de collaboration entre les élèves
- 7- Mettre en place des programmes de cantines scolaires afin de répondre aux besoins en alimentation des écoliers vulnérables

- 8- Former les professeurs à l'utilisation des technologies numériques à des fins pédagogiques ;
- 9- Faciliter l'accès des écoliers et écolières à l'utilisation de la technologie numérique
- 10- Organiser des séances de rattrapage pour permettre aux élèves de récupérer les heures de cours perdues selon les besoins spécifiques de chaque école ;
- 11- Équiper les écoles en matériels d'hygiène de base pour favoriser l'application des mesures préventives qui permettront d'éviter une propagation en cas de résurgence de la pandémie en Haïti.
- 12- Apporter une réponse urgente aux personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire
- 13- Créer des programmes de crédit agricole pour financer les agriculteurs en milieu rural ;
- 14- Mettre à la disposition des agriculteurs des ressources et des outils de travail modernes pour revitaliser le secteur ;
- 15- Construire des systèmes d'irrigation pour les terres cultivables afin de combattre la sécheresse récurrente qui a un impact sur les ménages ruraux ;
- 16- Accroître la production agricole locale pour réduire la dépendance à l'égard de l'extérieur ;
- 17- Freiner le processus de dépréciation de la gourde et réduire le taux de l'inflation afin de faciliter l'accès des ménages aux ressources alimentaires ;
- 18- Augmenter le budget alloué au secteur santé
- 19- Réviser à la hausse la grille salariale du personnel soignant et assurer une régularité dans le paiement des salaires
- 20- Créer de meilleures conditions de travail pour les personnels soignants
- 21- Initier une réforme administrative dans les centres hospitaliers du pays

22- Renforcer la capacité du système sanitaire en termes de ressources matériels, d'outils et de personnels

23- Maintenir la capacité du système à assurer la prise en charge des personnes atteintes de la pandémie de la Covid-19 en cas de résurgence de celle-ci en Haïti

➤ **Droits humains spécifiques**

1- Protéger les enfants en toute situation

2- Prendre en compte les personnes en situation d'handicap dans toutes les politiques publiques.

3- Punir les auteurs des violences faites aux femmes et aux filles

4- Rédiger une feuille de route visant à répondre aux importants mouvements de migrants.

➤ **Droits de solidarité**

1- Faire des campagnes de sensibilisation dans les 10 départements du pays sur l'importance de la protection de l'environnement ;

2- Appliquer la loi faisant mention de l'interdiction à la population de jeter les ordures dans la rue ;

3- Augmenter le personnel et les matériaux au sein de la CNE